

# TRANSFERT DE LICENCES



## La procédure

C'est la période des inscriptions pour l'interclubs et vous pouvez être amené à faire / demander un transfert de licence. Voici la procédure à suivre.

1- Quand les deux clubs sont dans le même comité : le président du club receveur (celui dans lequel va aller le licencié) demande au comité de transférer la licence. Ce dernier n'effectue le transfert qu'après s'être assuré que le président de club que quitte le licencié donne son accord au transfert.

2- Quand les deux clubs sont dans deux comités différents : le président du club receveur informe son comité de la demande de transfert de licence. Le comité s'assure que le président du club d'origine et le président du comité du club d'origine ne s'opposent pas au transfert de licence, puis fait la demande de transfert auprès de l'assistance de la FFB de préférence par email > [assistance.pro@ffbridge.fr](mailto:assistance.pro@ffbridge.fr).

La part fédérale de la licence sera facturée au comité dans lequel le joueur est licencié à la fin de la saison. Le club d'origine peut donc rembourser la licence au joueur sans inquiétude : elle ne lui sera pas facturée par le comité (voir les modalités exactes auprès de votre comité).